

**AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE**

DELIBERATION N°4.12 DU 31 MAI 1994

**RELATIVE A LA REDUCTION DES CREANCES DE
L'AGENCE A L'ENCONTRE DE LA COMPAGNIE PAPETIERE DE L'ESSONNE
91814 CORBEIL-ESSONNES
CPTÉ 037372 W**

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau "Seine - Normandie":

- vu les créances de l'agence à l'encontre de la Compagnie Papetière de l'Essonne de 1 465 718 F,
- vu la situation financière de l'établissement,
- vu le projet de protocole proposé par M. Avezou, désigné en qualité de conciliateur par M. le Président du tribunal de Commerce de Corbeil-Essonnes.

DELIBERE :

- La dette de la Compagnie Papetière de l'Essonne est ramenée à 732 859 F à compter du 1/1/94 et remboursable en 24 mensualités de 30.535,80 F à compter de janvier 1994, sous réserve que l'augmentation du capital de 15 000 000 F au minimum soit réalisée par les actionnaires.
- Le directeur de l'agence est autorisé à signer le protocole d'accord ci-joint dès que l'augmentation de capital précitée aura été réalisée.

Le secrétaire directeur de l'Agence

P.F. TENIERE-BUCHOT



Le Président du Conseil
d'Administration

J.-C. AUROUSSEAU

